

jeudi 27 Octobre 2022 - n°364

Agenda - Notez bien !

Finances - PLF 2023 : les maires de Villes de France partagés entre espoirs et inquiétudes

Institutions - Filet de sécurité : une aide mobilisable dès la fin de l'année

Energie - 10 gestes pour des économies d'énergie en collectivité

Habitat - Programme de la journée : Quelle qualité pour le logement de demain ?

Sport - Elargissement du Pass'Sport aux étudiants boursiers

Culture - Les Nuits de la lecture 2023 se tiendront du 19 au 22 janvier 2023

AGENDA



Notez bien !

Mardi 22 et mercredi 23 novembre 2022

Visite du Salon des Maires et des Collectivités Locales avec une délégation de Villes de France

Mercredi 7 décembre 2022

10h00 - Conseil d'Administration de Villes de France, Paris

14h00 - Rendez-vous de l'Intelligence Locale " Offre de soins : quelle santé pour nos villes moyennes ? "

MNT, 4 rue d'Athènes, Paris 9ème

[Pré-programme](#)

[Inscription](#)

FINANCES



PLF 2023 : les maires de Villes de France partagés entre espoirs et inquiétudes

La Première Ministre a engagé en fin de semaine dernière la responsabilité du Gouvernement sur le Projet de Loi de Finances 2023, responsabilité qui a été renouvelée par l'Assemblée Nationale depuis, selon la procédure de l'article 49-3 de la Constitution. Par voie de communiqué de presse, Villes de France, a salué les avancées importantes obtenues lors de la discussion des textes en première

lecture. Ces dernières apportent une première réponse aux inquiétudes des Maires et élus locaux, qui rencontrent de grandes difficultés dans l'élaboration de leurs budgets, sans toutefois être à la hauteur de leurs attentes.

Les réponses du Gouvernement portent notamment sur :

- l'augmentation de 110 millions d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par rapport au montant initialement présenté ;

- l'augmentation des crédits dédiés au Fonds vert porté à 2 milliards d'euros ;

- la mise en place d'un filet de sécurité inflation pour 2023 ;

- et la prise en compte d'une année supplémentaire pour le calcul de la compensation de la CVAE.

L'association a indiqué « *espérer vivement que ces avancées ne seront pas remises en cause, ni atténuées, au fil des derniers arbitrages à venir* ». En effet, le contexte économique marqué par une inflation forte, frappe durement les villes moyennes qui doivent faire face à une augmentation spectaculaire de leurs dépenses, et une demande croissante de leurs administrés de développer toujours plus le service public de proximité (commerce, enfance et petite enfance, développement durable, accompagnement social, sécurité du quotidien, emploi...).

Aussi, Villes de France a appelé le Gouvernement à accéder aux demandes des élus locaux et en premier lieu de faire évoluer le montant de la DGF au même rythme que l'inflation. Jour après jour, partout en France, les Maires et leurs équipes déploient des trésors d'ingéniosité pour maintenir la qualité du service public, et ce malgré l'explosion du coût de l'énergie ou encore la revalorisation du point d'indice.

Cette situation complexe pourrait devenir intenable pour de nombreuses communes au cours de l'exercice 2023 et aurait pour conséquence :

- la baisse de l'investissement public assuré par les collectivités ;

- un recul du niveau de service public auquel nous sommes tant attaché ;

- et, dans certains cas, la hausse des taux municipaux de Taxe Foncière qui affaiblirait le pouvoir d'achat des Français déjà impacté par l'inflation.

Réceptive à la nécessaire contribution des communes et des intercommunalités au redressement des comptes publics, *Villes de France* garde par ailleurs une opposition de principe à tout nouvel instrument qui encadrerait l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des 500 collectivités dont le budget est supérieur à 40 millions d'euros. Les Maires de l'association estiment que le respect de la libre administration des collectivités locales est en l'état, sérieusement malmené par le mécanisme de sanction prévu.

[Télécharger le communiqué de presse](#)

INSTITUTIONS



Filet de sécurité : une aide mobilisable dès la fin de l'année

Par voie de communiqué, la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, Caroline Cayeux, a rappelé hier au sujet de la mise en œuvre du « *filet de sécurité* » instauré par l'article 14 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2022, que les collectivités concernées avaient la possibilité de demander d'ores-et-déjà un acompte de 30 à 50%.

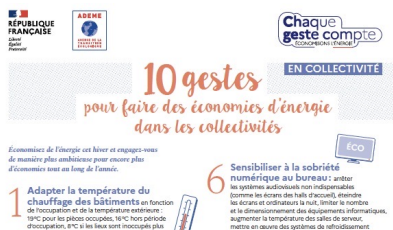
Face à l'inflation et la montée des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place ce dispositif de « *filet de sécurité* » abondé à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les communes et intercommunalités les plus fragiles à faire face à la hausse du point d'indice, la hausse du coût de l'alimentation et de l'énergie.

Caroline Cayeux a souhaité que ce montant soit d'ores-et-déjà mobilisable pour les collectivités anticipant dès la fin de l'année 2022, une baisse de leur épargne brute de plus de 25% (NDLR du fait de la pondération des critères, ce dispositif devrait concerner très à la marge les villes moyennes).

Ainsi, et jusqu'au 15 novembre, les maires et présidents d'intercommunalités peuvent demander un acompte de 30% à 50% de la dotation finale prévisionnelle prévue par le dispositif auprès du directeur régional ou départemental des finances publiques. Les acomptes seront notifiés au plus tard le 15 décembre 2022 et les dotations définitives versées en 2023.

La ministre incite les élus à se saisir de cette aide, et rappelle la pleine mobilisation du Gouvernement en soutien aux collectivités dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, prolongeant également le principe du « *filet de sécurité énergétique* ».

ENERGIE



10 gestes pour des économies d'énergie en collectivité

L'Ademe a diffusé des check-lists « *anti-gaspillage* » dans le cadre du plan de sobriété énergétique afin d'inciter les différents acteurs aux économies. Pour les collectivités, les 10 éco-gestes listés sont :

- Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude : calorifuger, vérifier l'équilibrage, organiser le désembouage pour éviter toute déperdition

thermique. Retarder si possible l'ouverture de la saison de chauffe.

- Réduire les dépenses d'eau chaude : vérifier que la température du chauffe-eau collectif ne dépasse pas 55 °C et installer des réducteurs de débit sur les robinets et dans la douche des équipements sportifs notamment.

- Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments la nuit, le weekend et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Améliorer aussi son efficacité avec des LED ou des lampes basse consommation et une gestion en fonction de la présence.

- Réduire voire éteindre l'éclairage public : installer des systèmes automatiques d'allumage, de gradation et d'extinction pour réduire de 20 à 30 % la consommation d'électricité.

- Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques du chauffage au bois. Alors que les prix de l'énergie augmentent, le chauffage au bois séduit de plus en plus. Pour limiter la consommation de bois et éviter de détériorer la qualité de l'air, diffuser les bonnes pratiques (pas de cheminée ouverte, allumer le feu par le haut, utiliser du bois sec et de qualité).

- Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau : arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

- Être exemplaire : l'exemplarité des collectivités est essentielle pour motiver l'ensemble de la société à participer à la réduction des consommations d'énergie.

- Agir sur l'éclairage des monuments, des stades, veiller à fermer les portes donnant sur l'extérieur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, favoriser l'écoconduite des agents...
- Rejoindre le programme Territoire Engagé Transition Écologique : modulable et assorti d'outils opérationnels, il permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire avec des résultats probants (les habitants consomment 30 % d'énergie en moins par rapport à la moyenne française).
- Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires en s'appuyant sur les retours d'expériences de collectivités qui ont réduit drastiquement leur consommation d'énergie, sur le dispositif « *Conseil en énergie partagé* » (en 5 ans, les communes accompagnées ont réduit de 15 % leur consommation d'énergie) ou encore sur l'outil OPERAT pour tout savoir sur l'application de la réglementation énergétique.

[Accéder au document](#)

HABITAT



Programme de la journée : Quelle qualité pour le logement de demain ?

Le 7 décembre prochain, une journée est proposée par le Réseau des acteurs de l'habitat - dont est membre *Villes de France* - et le Réseau recherche habitat logement (REHAL). Cet événement conjoint prend place dans le cadre de la démarche engagée par les ministères en charge du Logement et de la Culture sur la qualité du logement, qui s'est traduite par un appel à manifestation d'intérêt « *Engagés pour la qualité du logement de demain (EQLD)* » conduit par l'Europe des projets architecturaux et urbains (EPAU) associé à de nombreux partenaires. Ce programme EQLD a vocation à contribuer à l'invention et à l'expérimentation de nouvelles formes de conception, de production, de réhabilitation de logements favorisant leur qualité. Il a permis de sélectionner, en mars 2022, 97 projets associant des maîtres d'ouvrages, des maîtres d'œuvre, des collectivités locales et des équipes de recherche. L'EPAU, l'USH, le Réseau des acteurs de l'habitat et le REHAL proposent aux acteurs et chercheurs engagés dans ces 97 projets, et aux acteurs de l'habitat et autres chercheurs intéressés, de participer à des séminaires réguliers (semestriels) d'échanges afin de contribuer à faire avancer la réflexion collective sur les formes de conception, production et réhabilitation du logement de demain. Le dispositif d'animation et de recherche proposé constituera l'un des axes d'animation et de suivi de l'AMI, en complément de l'approche évaluative portée par la Chaire Le logement de demain, partenaire de la journée. La journée du 7 décembre s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de ce dispositif. Elle a pour objectif d'approfondir et d'enrichir les questions de recherche qui seront travaillées dans les séminaires ultérieurs, pour répondre aux attentes des acteurs et chercheurs engagés dans les projets. Sont invités à participer à cette journée, à la fois les équipes (acteurs et chercheurs) des projets retenus, ainsi que tout acteur de l'habitat et de la recherche intéressé par ce sujet : organismes et associations régionales Hlm, entreprises publiques locales, collectivités locales, services de l'État, agences d'urbanisme, associations, chercheurs, etc.. La participation est sans frais mais sur inscription préalable.

[S'inscrire](#)
[Programme](#)

SPORT



Elargissement du Pass'Sport aux étudiants boursiers

La pratique régulière d'une activité physique ou sportive est essentielle pour la santé mentale et physique de tous. Le sport et ses bienfaits sont également des facteurs indispensables au bien-être des étudiants, et à leur réussite dans leur parcours.

Pour encourager le début, la poursuite ou la reprise d'une activité sportive pour tous les étudiants, l'Etat agit, notamment grâce à l'élargissement du « *Pass'Sport* » aux étudiants boursiers désormais jusqu'à 28 ans. D'un montant de 50 euros, il permet de financer l'adhésion ou la prise de licence dans une structure sportive éligible, y compris au sein des associations sportives membres de la Fédération Française de Sport Universitaire.

Dans le cadre de cette annonce, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, et la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castera se rendent ce jeudi 27 octobre sur le Campus de Bobigny pour assister à l'entraînement de volley-ball des étudiants et pour échanger avec eux, notamment sur l'élargissement du Pass'Sport.

CULTURE



Les Nuits de la lecture 2023 se tiendront du 19 au 22 janvier 2023

Créée en 2017 par le ministère de la Culture pour célébrer, le temps d'une soirée et de manière festive, le plaisir de lire, la Nuit de la lecture a su conquérir, au fil de ses éditions, tous les publics et s'assurer un succès populaire. *Villes de France* est partenaire de cette opération depuis plusieurs années. Les prochaines Nuits de la lecture, organisées pour la deuxième année consécutive par le Centre national du livre sur proposition du ministère de la Culture, se tiendront du 19 au 22 janvier 2023 au cours de quatre soirées, avec un temps fort le samedi 21 janvier. Elles seront cette année sur le thème de la peur. En 2022, cette manifestation a réuni 2500 lieux dans 37 pays au cours de plus de 5 000 événements, et nous espérons cette année toucher un public encore plus étendu. Cette année, les outils de la manifestation évoluent. Pour inscrire sa collectivité, il faut se rendre dans l'[espace organisateur](#) du site officiel. Il est techniquement possible d'ajouter des événements jusqu'à la veille de la manifestation. Il est conseillé néanmoins de s'inscrire avant le 6 décembre pour bénéficier d'une visibilité optimale dans les différents outils de communication (dossier de presse et autres supports) et recevoir le kit de communication bien en amont.

[Le site officiel](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia 

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Jean-Sébastien Sauvourel
Secrétariat
Anissa Ghaidi